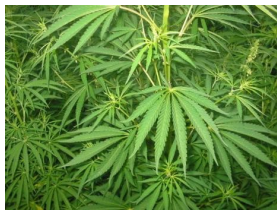


L'abus de trafic de cannabis est dangereux pour la société L'inefficacité de la lutte remet en question la pénalisation

A lors que la consommation de cannabis est un fait de plus en plus courant chez les jeunes et que des études commencent à dévoiler les effets de cette drogue sur le cerveau, les enjeux du trafic deviennent de plus en plus importants, menaçant même la sécurité des habitants de certaines villes. Pourtant, en 2011, plusieurs voix se sont élevées au sein de l'ONU, puis parmi les politiques français pour inciter les gouvernants à changer de stratégie après une lutte policière et pénale de plusieurs décennies. Ces personnes plaident pour la mise en place d'un contrôle légal de la diffusion du cannabis par l'État pour lutter contre les effets de cette drogue, mais surtout contre les trafics. Cette méthode serait, selon elles, plus efficace et moins coûteuse que la réponse purement pénale.

En juin 2011, quelques membres du Parti socialiste se prononçaient pour une « légalisation contrôlée » du cannabis et remettaient la question de la dépénalisation au centre du débat ⁽¹⁾. On pouvait même croire que celle-ci serait au cœur de la campagne présidentielle.



À cette occasion, *Le Monde* avait publié une série d'articles, dont un dossier le 16 juin 2011. Le 8 septembre 2012, le quotidien est revenu sur ce sujet en insistant sur les conséquences du cannabis pour la santé. Le constat n'a pas changé, la consommation de cannabis augmente de plus en plus. Il s'agit d'un fait social accepté qu'il est nécessaire de comprendre et d'analyser si l'on veut l'endiguer. En effet, l'interdiction pénale ne rend pas cette pratique inavouable au sein de la société.

L'action de base de lutte contre le cannabis reste,

malgré l'utilisation de la prévention et des soins, la répression. Il y a vingt ans, 12 000 personnes par an étaient interpellées pour usage de cannabis ; aujourd'hui, il y en a 90 000, soit huit fois plus ⁽²⁾. Malgré cela, le trafic et la consommation ne commencent pas à baisser et les études s'accordent en général pour dire que la répression n'influe que marginalement sur la consommation.

Des interrogations au niveau mondial

D'ailleurs, depuis une quinzaine d'années, quelques pays européens ont revu à la baisse leurs sanctions pour possession ou usage de cannabis. Pourtant, de plus en plus de Français s'opposent à un assouplissement de la législation sur le cannabis (70 % en 2008, contre 65 % en 2002) ⁽³⁾.

Le rapport de la Commission mondiale sur la politique des drogues présidée par l'ancien président brésilien Fernando Henrique Cardoso, présenté à

La prévalence de la consommation de cannabis dans la société française

Chez les 15-16 ans, l'évolution de la consommation est très rapide. La consommation déclarée au cours du mois écoulé est passée de 15 à 25 % entre 2007 et 2012 ⁽¹⁾. Aujourd'hui, les jeunes Français sont les premiers consommateurs en Europe et la prévalence ⁽²⁾ augmente d'année en année. Selon Jean-Pierre Coueron, président de la Fédération Addiction, une partie de l'explication réside dans l'environnement des adolescents d'aujourd'hui, valorisant les sensations fortes et la consommation, favorisant de fait la vulnérabilité à l'addiction.

En effet, les usages ne sont pas qu'occasionnels : en 2010, sur cinq millions de Français ayant consommé du cannabis, 550 000, sans précision d'âge, en avaient un usage quotidien ⁽³⁾. Ce dernier chiffre est en baisse ces derniers temps, tout en restant à un point critique.

⁽¹⁾ – Pascale Santi, « Une prévention difficile face à une substance banalisée », *Le Monde* du 8 septembre 2012.

⁽²⁾ – « Cannabis : la gauche veut relancer le débat tabou de la dépénalisation », *Le Monde* du 16 juin 2011.

⁽³⁾ – Michel Kokoreff, « La prohibition des drogues douces, facteur d'insécurité », *Le Monde* du 16 juin 2011.

⁽¹⁾ – La dépénalisation est le fait d'abolir les sanctions pénales. L'amende devient alors la sanction maximale pour détention de cannabis. La légalisation sous contrôle, qui pourrait avoir différentes modalités, consisterait à permettre une distribution officielle de cannabis avec un système de licence.

⁽²⁾ – « Cannabis : la gauche veut relancer le débat tabou de la dépénalisation », *Le Monde* du 16 juin 2011.

⁽³⁾ – Cécile Prieur, « Des députés PS pour une légalisation du cannabis », *Le Monde* du 16 juin 2011.



Les effets du cannabis sur la santé : un lien avec les troubles mentaux

Une récente étude néo-zélandaise s'appuyant sur un suivi d'un millier de personnes pendant vingt ans, soit une méthodologie jusqu'alors unique, a récemment indiqué qu'un usage sinon quotidien, au moins régulier du cannabis, peut provoquer « *une altération des performances intellectuelles. Avec une baisse du quotient intellectuel (QI) allant jusqu'à huit points* »⁽¹⁾. Ce quotient n'a pas des implications seulement en termes d'études ou d'emploi, mais également de santé (risques de développer une maladie d'Alzheimer...).

Mais les performances intellectuelles ne sont qu'une partie des effets du cannabis sur le cerveau, surtout celui des jeunes. Une corrélation est aussi observée entre addiction à cette drogue et des troubles mentaux comme la dépression, voire la schizophrénie. D'ailleurs, le professeur Bailly, pédopsychiatre, remarque que les trois quarts des adolescents dépendants au cannabis ou en consommant abusivement, ont un autre trouble mental. Cependant, ces observations seraient plutôt le résultat de causes génétiques et environnementales communes que de lien de causes à effets entre le cannabis et ces troubles mentaux.

⁽¹⁾ – Sandrine Cabut, « Cannabis, le QI en fumée », *Le Monde* du 8 septembre 2012.

⁽²⁾ – Sandrine Cabut, « Schizophrénie et drogues, des liens intimes », *Le Monde* du 8 septembre 2012.

l'ONU le 2 juin 2011, est également sévère vis-à-vis de la lutte pénale contre les trafics des dernières décennies au niveau international : « *La lutte mondiale contre les drogues a échoué, avec des conséquences dévastatrices pour les individus et les sociétés du monde entier* »⁽⁴⁾. Dans son rapport annuel, l'ONU fait un constat d'échec cinglant sur l'augmentation constante et importante de la consommation de drogues et la lutte des États : « *Les preuves démontrent sans équivoque que les stratégies répressives ne régleront pas le problème de la drogue et que la guerre à la drogue n'a pas été et ne peut pas être gagnée* »⁽⁵⁾. Le rapport incite les gouvernements à s'avancer sur la voie de la régulation publique.

Des violences et de vifs débats en France

En France, au même moment, le débat était ranimé par des actes de violences armées entre différents groupes de trafiquants et par les positions de certains politiques se prononçant pour une légalisation sous contrôle du cannabis, tel Daniel Vaillant, ancien ministre de l'Intérieur (2000 à 2002). Ce type de légalisation permettrait, selon ses partisans, de mieux aider les toxicomanes, tout en luttant plus efficacement contre les trafiquants en les privant d'une source de revenus.

Stéphane Gatignon, maire de Sevran, en Île-de-France, avait créé la polémique en mai 2011, en demandant des Casques bleus pour rétablir la sécurité dans sa ville. Il est également en faveur de la légalisation du cannabis. Dans un article intitulé « *L'interdiction engendre la société de la peur* », publié dans l'édition du *Monde* du 16 juin 2011, il qualifiait la pénalisation aujourd'hui en vigueur de « *farce* », de loi « *inadaptée [et] inapplicable* ». Son constat de maire d'une ville connais-

sant de graves problèmes de trafics est accablant : « *Petit à petit, la prohibition fait basculer notre système social. [...] La possession d'un pistolet mitrailleur Uzi ou d'un kalachnikov devient accessible à qui le souhaiterait. [...] La guerre contre la drogue dans notre pays et sur le plan international, est un échec. Et cet échec global a des répercussions locales immédiates. La peur s'installe* »⁽⁶⁾.

Dans la même page, Claude Guéant, alors ministre de l'Intérieur, rappelle que les cigarettes, pourtant légales, sont une ressource de plus en plus importante des groupes mafieux et que l'État donne déjà une grande importance aux dispositifs de soins et à la lutte contre les trafics.

Daniel Vaillant, de son côté, conscient des reproches qui sont régulièrement formulées à son camp politique sur le thème de la sécurité, précise aux différents médias auxquels il s'adresse que « *c'est le statu quo qui est le laxisme* ». Ce statu quo auquel il s'oppose, c'est celui de « *l'hypocrisie* » d'une lutte inefficace contre des dealers qui ajoutent « *des micro-billes ou de la poudre de pneu* » à la résine, alors que d'autres « *consommement de manière bourgeoise, sans grand risque de contrôle ou de nocivité pour leur santé* ». La légalisation, selon lui, « *a pour objectif de faire baisser la consommation et ses risques* » ; elle « *permet de lutter contre le trafic* »⁽⁷⁾.

Ces derniers temps, les prises de position se multiplient, même au sein du gouvernement sans, pourtant, qu'on semble se rapprocher d'une évolution du droit français concernant le cannabis.



Daniel Vaillant

⁽⁴⁾ – Alexandra Geneste, « Dépenalisation contre répression : le débat sur la drogue est relancé », *Le Monde* du 4 juin 2011.

⁽⁵⁾ – Ibid.

⁽⁶⁾ – Stéphane Gatignon, « L'interdiction engendre la société de la peur », *Le Monde* du 16 juin 2011.

⁽⁷⁾ – Cécile Prieur, « Des députés PS pour une légalisation du cannabis », *Le Monde* du 16 juin 2011.